



LES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES SONT-ELLES UNE AFFAIRE DE RELIGION ?

- Les MGF sont définies comme toute intervention aboutissant à une ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou toute autre lésion des organes génitaux féminins pratiquée à des fins non médicales (OMS). Elles concernent plus de 200 millions de filles et de femmes dans le monde et peuvent être à l'origine de lourds problèmes de santé à court comme à long-terme, d'importants troubles psychologiques, ainsi que d'une perturbation de la vie sexuelle de la fille ou la femme ayant subi une MGF.
- Les MGF sont pratiquées dans diverses régions du monde : Afrique (e.g. Egypte, Mali, Guinée) mais aussi Asie (e.g. Indonésie, Malaisie), Moyen-Orient (e.g. Irak, Iran), Amérique latine (Colombie, Pérou), Europe ... et sont pratiquées par diverses communautés, religieuses ou non.
- Il est tout de même important de s'intéresser au lien entre religion et MGF car si plusieurs raisons sont invoquées par les communautés pratiquant les MGF, comme le respect de la tradition, le contrôle de la sexualité féminine, l'éligibilité au mariage ... **la religion est souvent l'une des premières réponses données.**
 - > Au Mali, 64% des femmes considèrent les MGF comme un impératif religieux, comme 57% des femmes en Mauritanie ou encore 49% des femmes en Egypte par exemple (1).
 - > Au-delà de la justification individuelle, les autorités religieuses elles-mêmes peuvent faire des MGF un impératif religieux, à l'image de l'Indonésie ou de la Malaisie (2).

Mais ce lien entre MGF et religion est-il fondé ? Pourquoi les MGF continuent-elles à être pratiquées au nom de religions qui ne les demandent pas ? Comment déconstruire ces idées dans notre travail en faveur de l'abandon des MGF ?



I. LES MGF NE SONT PAS UNE « PRATIQUE MUSULMANE »

Les mutilations génitales féminines sont parfois, à tort, considérées comme une « pratique musulmane », y compris par le grand public dans les communautés non pratiquantes ou pratiquantes. Cependant, bien que les MGF soient pratiquées par certaines communautés musulmanes, elles sont également courantes dans les communautés chrétiennes ou animistes.

- > En Erythrée par exemple, 98% des femmes musulmanes ont subi une MGF, mais 88% des femmes catholiques l'ont elles aussi subie ainsi que 84% des femmes appartenant à d'autres communautés religieuses. De même, au Mali, 89% des femmes musulmanes, 84% des femmes chrétiennes et 86% des femmes animistes ont subi cette pratique. (1)
- > Au Niger, en Tanzanie et au Nigéria, les mutilations génitales féminines sont **plus répandues dans les communautés chrétiennes que dans tout autre groupe religieux** : au Niger, plus de 50% des filles et des femmes qui ont subi la pratique sont chrétiennes et les musulmanes ne représentent que quelques pour cent.

II. LES MGF NE SONT PAS EXIGÉES PAR LES DOCTRINES FONDATRICES DES GRANDES RELIGIONS MONOTHÉISTES

Bien que les MGF soient pratiquées par des communautés chrétiennes (e.g. Gambie, Burkina Faso, Sierra Leone, Erythrée) musulmanes (e.g. Indonésie, Djibouti), ainsi qu'historiquement par une communauté juive d'Éthiopie (Falashas) (18), **la pratique n'est en réalité imposée par aucune religion monothéiste ou autre religion.**



- *Religion chrétienne* : Les MGF ne sont pas évoquées et encore moins recommandées dans la Bible. Elles sont en contradiction fondamentale avec le principe chrétien du respect dû au corps humain, pensé comme sacré. (3)
- *Religion juive* : Les MGF ne sont mentionnées ni dans la Torah, ni dans toute autre source faisant office de loi judaïque. Elles relèvent dès lors d'une mutilation du corps humain, une pratique interdite par les préceptes juifs. (3)
- *Religion musulmane* : Aujourd'hui l'islam est la religion la plus communément associée à la pratique des MGF, et est fréquemment utilisée pour la justifier. Il a pu être observé que le respect de la loi islamique devenait même parfois le premier motif de la pratique ... et pourtant :
 - > **Les MGF ne peuvent être définies comme acte « islamique »** au vu des quatre grandes sources qui fondent les obligations islamiques (4) :
 - **Quran** -> les MGF ne sont aucunement présentes dans le texte.
 - **Sunna** -> les Hadiths qui ont pu être utilisés pour justifier les MGF ont été dénoncés comme inauthentiques (4). De plus, il n'y a pas de preuve que les propres filles du Prophète ou celles de ses compagnons aient été excisées, or il apparaît que le Prophète n'ordonnerait pas une chose qu'il n'appliquerait pas lui-même.
 - **Ijma'a** -> il n'existe pas de consensus entre les érudits musulmans et les grandes écoles de pensée sur les MGF. Elles ne peuvent donc être pratiquées au nom d'un consensus global des érudits sur la question.
 - **Qiyas** -> bien que certaines personnes argumentent que les MGF seraient l'équivalent féminin de la circoncision masculine et que pourraient donc s'y appliquer les mêmes règles en terme de jurisprudence islamique au nom du principe de qiyas, bien d'autres soulignent que les MGF ne sont pas similaires à la circoncision masculine et ne peuvent donc être soumises aux mêmes injonctions et affirmations religieuses.



> Non seulement les MGF ne sont ainsi pas un acte exigé par l'islam, mais elles sont **en contradiction** avec des commandements cette fois bien reconnus par les sources de droit islamique : ne pas faire du mal, ne pas changer la création d'Allah, ne pas punir un.e innocent.e (là où les MGF servent à anticiper la 'faute' - relations sexuelles avant ou hors du mariage- chez de petites filles)... Elles sont aussi **contraires aux droits humains reconnus par l'islam** : le droit à la vie, le droit à l'intégrité physique, le droit au plaisir sexuel dans le mariage pour une femme ... (4)

Les MGF ne sont donc exigées par aucune des trois religions monothéistes. Elles ont d'ailleurs été **observées avant l'avènement de ces grandes religions**, et sont également **pratiquées par des communautés animistes**.

III. NÉANMOINS, LES MGF PEUVENT ETRE PERÇUES COMME UNE PRATIQUE RELIGIEUSE PAR LES COMMUNAUTÉS QUI LES PRATIQUENT

Des études démontrent que de nombreux individus justifient en premier lieu leur pratique des MGF au nom de la religion. Ainsi, même si la pratique n'est pas religieuse au sens d'obligation formelle imposée par les textes, elle est tout de même **vécue** comme une pratique religieuse par les groupes concernés. Les MGF ne sont pas religieuses dans la théorie, mais elles peuvent l'être **dans les faits**. Dès lors elles sont - pour les individus qui les pratiquent - une pratique religieuse. Comment l'expliquer ?



- Les MGF sont souvent associées à tort à la **pureté sexuelle** des femmes : contrôle de leur désir sexuel, virginité avant le mariage et fidélité par la suite ... Or la pureté étant hautement valorisée dans les textes et idéologies religieuses (chez les chrétiens comme chez les musulmans etc.), les MGF sont perçues comme une manière de se conformer aux exigences religieuses de moralité et de chasteté. (4)
- Similairement, le mariage trouve une place importante dans les doctrines des religions monothéistes. Puisque les MGF sont liées à l'idée de **l'éligibilité au mariage** d'une fille ou d'une femme, elles apparaissent une nouvelle fois comme une manière de respecter le chemin tracé par les normes religieuses.
- Concernant le lien établi entre MGF et islam, il a pu être pensé (4) que l'utilisation du terme islamique (« *sunnah* ») pour désigner la pratique renforçait la mauvaise interprétation des MGF comme pratique recommandée par l'islam. De même, le terme « *khitaan* » (« circoncision » en arabe), peut être compris par certains comme désignant la circoncision masculine et féminine, alors que d'autres estiment au contraire que « *khitaan* » ne recouvre que l'opération masculine. Enfin, les MGF sont également associées à tort à l'idée de « propreté », permettant de pratiquer la *tohara* (rituel d'ablutions permettant la prière) (4).

Selon Abdelwahab Bouhdiba, si les MGF peuvent être vécues comme une pratique religieuse, c'est aussi surtout parce qu'elles participent de la **création d'une identité musulmane collective**, bien plus qu'individuelle (5). Autrement dit, la pratique est un signe d'appartenance à une communauté et permet de renforcer la cohésion de celle-ci. Les **significations collectives** l'emportent ici sur l'aspect sacré, qui n'est ainsi que secondaire. (6)



En Guinée par exemple, **64%** des femmes estiment que le premier « intérêt » des MGF est **l'acceptation sociale**, tandis qu'elles ne sont que 32% à mettre au premier plan le respect d'une obligation religieuse (1).

*« L'excision (...) est davantage une pratique des musulmans qu'une pratique de l'islam » **Abdelwahab Bouhdiba** (6)*

IV. COMMENT PEUT-ON UTILISER LA RELIGION DANS LA STRATÉGIE CONTRE LES MGF ?

Il apparaît donc essentiel de **déconstruire ces croyances religieuses** en ce qu'elles sont l'une des raisons principales poussant les communautés à perpétuer la pratique des mutilations génitales féminines (7).

Pour ce faire, la **prise de position des figures religieuses** semble un pas essentiel vers une désarticulation des liens faussement établis entre MGF et obligation religieuse, à l'image des érudits musulmans de l'université Al-Azhar en Egypte, du Mufti d'Egypte Ali Gomar, de l'ayatollah Fadlallah, de Muhammed Salim A-Awwa secrétaire général de l'International Federation of Islamic Scholars etc ...

Néanmoins de nombreux **obstacles** freinent encore cette prise de position publique (7, 8) :

- Le **manque de connaissances** et les doutes sur le caractère religieux ou non de la pratique
- La **pression sociale** et la peur de perdre son statut social au sein de la communauté
- Le manque de connaissances sur les réelles conséquences des MGF
- Une sous-estimation de la gravité des pratiques par les leaders de certaines communautés
- L'autorité des personnes religieuses qui se prononcent en faveur des MGF

Dès lors, comment améliorer l'inclusion des leaders religieux dans les programmes de promotion de l'abandon des MGF ?



Et vous... ?

La religion est-elle utilisée pour justifier la pratique des MGF dans votre pays ?

Quelles sont les positions officielles des leaders religieux concernant les MGF ?

Quel rôle les leaders religieux jouent-ils dans votre pays ?

Quels dirigeants religieux éminent.e.s prennent position contre les MGF ?

Comment peut-on les intégrer dans la lutte contre les MGF ?



QUELQUES RESSOURCES ...

1) Female Genital Mutilation / Cutting : a statistical overview and exploration of the dynamics of change. UNICEF, 2013.

Access here :

https://www.unicef.org/cbsc/files/UNICEF_FGM_report_July_2013_Hi_res.pdf
(13/11/2018)

2) Women's Rights & Religion. A report on women's rights and Christianity, Islam and Judaism. Human Rights Without Frontiers, June 2018.

3) El-Damanhoury I. « The Jewish and Christian view on female genital mutilation », African Journal of Urology 19 (3) : 127-129, September 2013.

Access here :

https://www.researchgate.net/publication/259143889_The_Jewish_and_Christian_view_on_female_genital_mutilation (13/11/2018)

4) Lethome Asmani I, Sheikh Abdi M. Delinking Female Genital Mutilation / Cutting from Islam. Population Council, FRONTIERS Program, 2008.

Access here : <https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/Delinking%20FGM%20from%20Islam%20final%20report.pdf> (13/11/2018)

5) Hayford S, Trinitapoli J. « Religious differences in Female Genital Cutting : A Case Study from Burkina Faso », J Sci study Relig. 50 (2) 252-271, 2011.

Access here : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4064295/>. (13/11/2018)

6) Bouhdiba A. La sexualité en Islam. Editions Presses Universitaires de France. 1975.

7) Mahmoodi O. « Survey on religious views on FGM », August 2016.

Access here :

https://www.28toomany.org/static/media/uploads/Continent%20Research%20and%20Resources/Middle%20East/16_08-survey-mullahs.docx.pdf. (13/11/2018)



**BUILDING
BRIDGES**
TO END FGM

- 8)** Sheikh Abdi M. A Religious Oriented Approach to Addressing FGM/C among the Somali Community of Wajir, Kenya. Population Council, FRONTIERS Program, 2007.
Access here : <http://www.wajir.org/rapporten/Maryam%20Sheikh%20-%20Rapport%20over%20relatie%20Koran%20en%20FGM.pdf> (13/11/2018)
- 9)** « Religion or Culture ? », Stop FGM Middle East, 2005.
Access here : <http://www.stopfgmmideast.org/background/islam-or-culture/> (13/11/2018)
- 10)** « Fatwas against FGM », Stop FGM Middle East.
Access here : <https://stopfgmmiddleeast.wordpress.com/fatwas-against-fgm/> (13/11/2018)
- 11)** Sami A. Aldeeb Abu-Sahlieh, Circoncision masculine et féminine : débat religieux, médical, social et juridique. Centre de droit arabe et musulman. 2012.
- 12)** Sami A. Aldeeb Abu-Sahlieh, "To Mutilate in the Name of Jehovah or Allah: Legitimization of Male and Female Circumcision" in Medicine and Law, Vol. 13, Number 7-8: 575-622, July 1994. Access here : <http://www.cirp.org/library/cultural/aldeeb1/#Chapter3> (13/11/2018)
- 13)** Cohen, Shaye J. D. Why Aren't Jewish Women Circumcised? Gender and Covenant in Judaism, Oakland: University of California Press, (p. 59), 2005.
- 14)** Serour, G. et Abd El-Hameed Ragab, A.R. "Excision (MGF) : Entre utilisation incorrecte de la science et compréhension erronée de la doctrine, Résumé exécutif, 2013. Access here: <https://goo.gl/nh4ejF> (15/11/2018)

SI VOUS AVEZ DES ARTICLES ET OUVRAGES À CONSEILLER SUR LA THÉMATIQUE DE LA RELIGION ET DES MGF, N'HÉSITÉS PAS À LES PARTAGER !

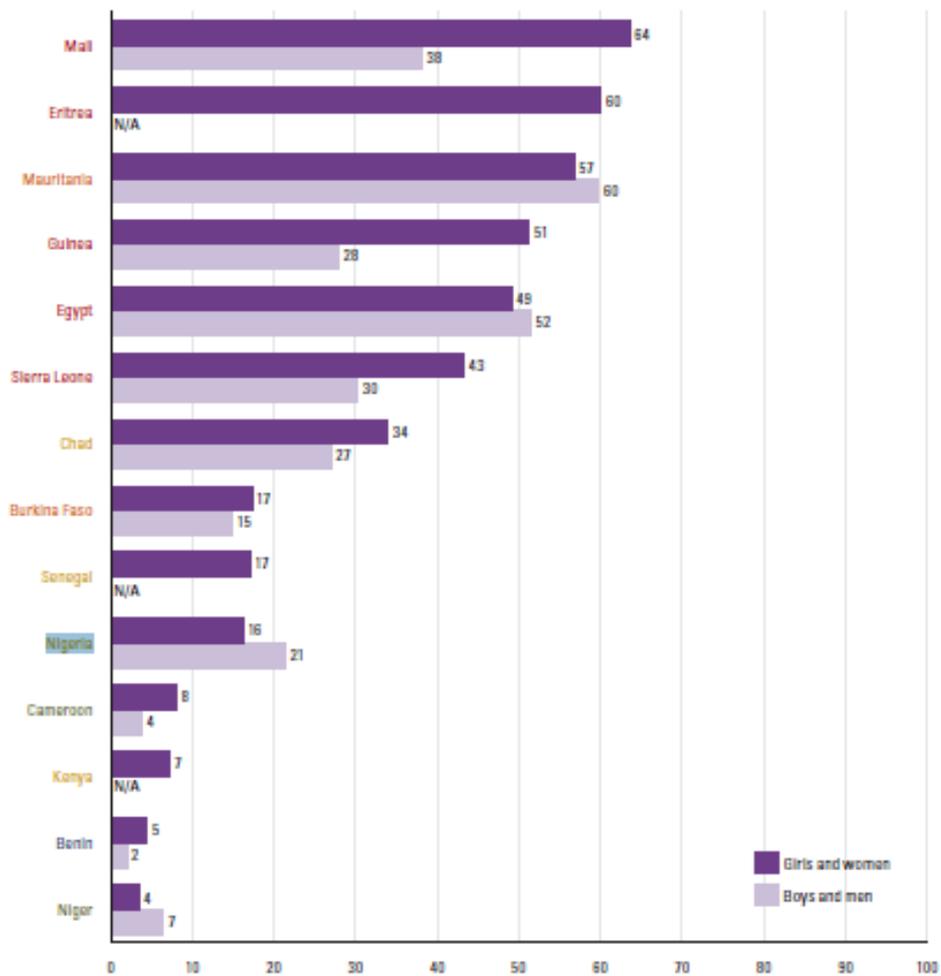
ANNEXES

Tableaux utiles empruntés au rapport UNICEF, 2013 (1)

Page 71

Figure 6.12 In 4 out of 14 countries, more than 50 per cent of girls and women regard FGM/C as a religious requirement

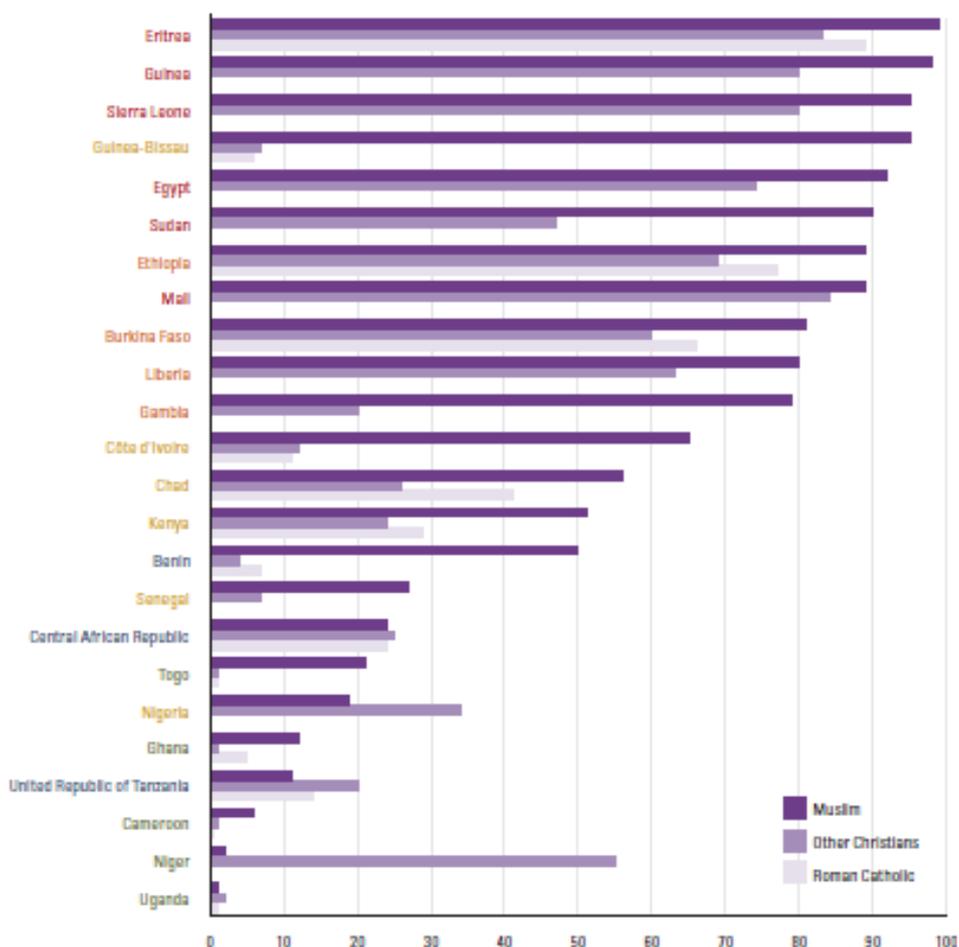
Percentage of girls and women aged 15 to 49 years and boys and men aged 15 to 49 (or 50, see note) years who have heard of FGM/C, by their opinion on whether the practice is required by religion



Notes: N/A = not available. Data for Benin, Burkina Faso, Cameroon, Egypt, Nigeria and Sierra Leone refer to boys and men aged 15 to 49. Data for all other countries refer to boys and men aged 15 to 50. Country names are coloured according to prevalence level groupings, as explained in Box 4.4 on page 21.
Sources: DHS and MICS, 2000-2011.

Figure 6.13 While the majority of cut girls and women are Muslim, other religious groups also practise FGM/C

Percentage of girls and women aged 15 to 49 years who have undergone FGM/C, by religion



Notes: For several surveys, the data were re-analysed to disaggregate prevalence data by these main religious groups. FGM/C prevalence data broken down by other religions, such as "Traditional" or "African", are not presented here because they are only reported in a small number of countries. In Ethiopia, the category for "Other Christians" includes "Orthodox", which represents the majority of the population (49 per cent of surveyed women and men). FGM/C prevalence among Orthodox girls and women alone is 68 per cent. Data for Sierra Leone are from the 2008 DHS and data for the United Republic of Tanzania are from the 2004-2005 DHS, since more recent data on religion were unavailable. Data for Sudan are from the 1993-1998 DHS, since more recent data on religion are unavailable. Country names are coloured according to prevalence level groupings, as explained in Box 4.4 on page 77. Sources: DHS and MICS, 1989-2011.

What are the prevailing attitudes towards FGM/C? 73

Statistical table page 175

Country	FGM/C prevalence among girls and women, by selected background characteristics (%)												Reference year	Data source	
	Education				Ethnicity		Religion								
	No education	Primary completed	Secondary or higher	Koranic/non-standard	Ethnic group with the highest prevalence	Ethnic group with the lowest prevalence	Muslim	Roman Catholic	Other Christians	Animist	Traditional religion	Other religion			No religion
Benin	18	4	2	–	74	0.2	50	7	4	–	7	2	23	2006	DHS
Burkina Faso	80	70	56	–	87	22	81	66	60	–	76	–	62	2010	DHS/MICS
Cameroon	5	1	0.4	–	13	0	6	0.3	1	0	–	1	0.3	2004	DHS
Central African Republic	30	25	12	–	53	3	24	24	25	–	–	21	23	2010	MICS
Chad	47	42	31	–	92	1	56	41	26	7	–	59	11	2010	MICS
Côte d'Ivoire	52	21	15	–	(77)	4	65	11	12	45	–	10	30	2006	MICS
Djibouti	94	96	91	93	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2006	MICS
Egypt	97	89	87	–	–	–	92	–	74	–	–	–	–	2008	DHS
Eritrea	93	86	82	–	100	(79)	99	89	83	–	(100)	*	–	2002	DHS
Ethiopia	77	71	64	–	(100)	(0)	89	77	69	–	49	74	–	2005	DHS
Gambia	78	77	74	–	98	12	79	–	20	–	–	–	*	2010	MICS
Ghana	13	2	1	–	30	0	12	5	1	–	10	(1)	4	2011	MICS
Guinea	97	92	90	–	99	68	98	–	80	88	–	–	75	2005	DHS
Guinea-Bissau	65	39	28	–	–	–	95	6	7	5	–	7	8	2010	MICS/RHS
Iraq	16	7	6	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2011	MICS
Kenya	38	26	19	–	98	0.1	51	29	24	–	–	–	38	2008-2009	DHS
Liberia	84	60	41	–	–	–	80	–	63	–	95	–	88	2007	DHS
Mali	89	88	88	–	98	13	89	–	84	86	–	*	88	2010	MICS
Mauritania	82	71	51	77	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2011	MICS
Niger	2	2	1	–	66	0.2	2	–	55	*	–	*	20	2006	DHS/MICS
Nigeria	15	35	32	–	–	–	19	–	34	–	–	29	24	2011	MICS
Senegal	28	24	20	–	82	1	27	–	7	20	–	*	*	2010-2011	DHS/MICS
Sierra Leone	95	86	74	–	92	34	–	–	–	–	–	–	–	2010	MICS
Somalia	98	97	96	99	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2006	MICS
Sudan	84	91	92	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2010	SHHS
Togo	8	3	1	–	28	0.1	21	1	1	2	–	0	1	2010	MICS
Uganda	2	1	2	–	3	0	1	1	2	–	–	0.1	–	2011	DHS
United Republic of Tanzania	20	16	3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2010	DHS
Yemen	22	26	29	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1997	DHS